



MAIRIE - 73730 SAINT PAUL SUR ISERE

☎ 04.79.38.20.83 📠 04.79.38.26.97

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2019 à 18 H 30**

Présents : M. Patrick Michault, Mme Véronique Avrillier, Mme Sylviane Léger, Mme Nelly Michault, M. Marc Asset, M. Clovis Avrit, M. Gérard Carreau, M. David Vallon.

Absent(s) excuse (s) : Mme Alexandra Martin-Correia.

Absent (s) : Mme Laurence Pillet, Mme Aurélie Obin, M. Sébastien Blanc.

QUORUM : 8

Pouvoir de vote : Aucun

Secrétaire de séance : Mme Sylviane Leger

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 30 octobre 2019 est approuvé

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour, 2 délibérations :

- Administration générale. Modification statutaire de la Commission Administrative Arlysère. Prise en charge du financement du contingent SDIS sur l'ensemble du territoire.
- Mise en place des astreintes hivernales pour les agents techniques.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence :

Décision	Tiers	Objet	Montant
		Néant	

Pour information, paiement de diverses factures :

CHARVET LA MURE BIANCO	FIOL EGLISE	1043.13€
DECOLUM	AMPOULES DECORATIONS NOEL	67.92€
PAARTNER FORMATION	FORMATION NACELLE LOMBARD ET BERNARD	220.01€
VIAL ET ROSSI INGENIERIE	REGUL PARC EN HAUT	1980.00€
DAUPHINEMEDIA	ANNONCE MARCHÉ SALLE POLYVALENTE	642.05€
SDIS	CONTRIB 4E TRIM	4642.90€
API RESTAURATION	CANTINE SEPTEMBRE	1474.85€
SIGNATURE	PANNEAUX ZONE 30	200.50€
SA PISTORELLO BOBINAGE	REPARATION LAME DENEIGEMENT	536.40€
ALPES CONTROLES	CONTROLE INSTALLATION ELECTRIQUE	792.00€

MME MERCIER CHRISTIANE	REMB FRAIS REPAS FORMATION PSC1	15.25€
ALPES CONTROLES	SALLE POLYVALENTE	720.00€
BDF CARTE BANCAIRE	FRAIS CB OCTOBRE	4.23€
SARL STATION U	GASOIL	63.03€
SAMSE	PROTECTION TUYAU	11.40€
LIRE DEMAIN	FOURNITURE ECOLE ESSERT BLAY	168.00€
BERTHET TREMOIS DECAMPS	ARCEAU ARTICULE	102.30€
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	REEMISSIION SUITE REJET TP	3381.60€
ONF	TRX MAINTENANCE	4728.90€
SEBASTIEN COLLOMBIER	ENTRETIEN CHAUDIERE EGLISE	300.00€
SOLAIR	ENTRETIEN CHAUDIERE BOIS	828.00€
DAUPHINEMEDIA	ABONNEMENT AWS ANNONCES LEGALES DAUPHINE MEDIAS	300.00€
LA POSTE FACTURATION	STICKER LETTRE SUIVI	4.80€
ONF	CREATION FOSSES BORDIER LA GIETTAZ	920.90€
EP2S CONSULTANT	ACOMPTE SALLE PO (CSPS)	504.00€
PMS CHAMPION	PULVERISATEUR	219.40€
GMECS	ENROBE A FROID	57.96€
GONTHIER HORTICULTURE	FLEURS AUTOMNE	123.49€
SUPER U	PILE ET CAFE	34.78€
SUPER U	TAPIS ECOLE	7.50€
LOCAM SA	LOC ILLUMINATION NOEL	5261.52€
ROSAT AGENCEMENT	REPARATION ECOLE ET SALLE POLY	614.68€
JOURNAL DES MAIRES	ABONNEMENT	108.00€
MME ALLAIRAT FRANCINE	REMB FRAIS DEPLACEMENT FORMATION PSC	9.99€
EDF COLLECTIVITES	ECOLE	331.27€
EDF COLLECTIVITES	ECLAIRAGE PUBLIC	1685.01€
EDF COLLECTIVITES	BATIMENT PUBLIC	1157.44€
EDF COLLECTIVITES	ECOLE	261.29€
API RESTAURATION	CANTINE OCTOBRE	952.82€
LACOSTE	FOURNITURE ECOLE ESSERT BLAY	125.88€
ALPHA	TERREAU	23.00€
SIGNATURE	PANNEAUX ZONE 30 COMPLEMENT	120.52€
PACCARD	ENTRETIEN CLOCHES	252.68€
LOCAM SA	DAE	313.20€
BERGER LEVRAULT	BL CONNECT	51.01€
ORANGE TELECOM	INTERNET ECOLE	28.00€
SERVICE PUBLICITE FONCIERE	RTE CUDRAY BLANC EDMOND REGUL FONCIERE	12.00€
SERVICE PUBLICITE FONCIERE	RTE CUDRAY BLANC MARCEL REGUL FONCIERE	12.00€

ORDRE DU JOUR :

- 1. Administration générale – Modification statutaire de la CA Arlysère – Prise en charge du financement du contingent SDIS sur l'ensemble du territoire.**

La communauté d'agglomération Arlysère exerce actuellement différentes compétences supplémentaires répertoriées au chapitre 4C dont la compétence : 4-C-19° « Financement du contingent départemental pour les services de secours et

de lutte contre l'incendie des communes de Cohennoz, Crest Volland, Flumet, La Giétaz, Notre Dame de Bellecombe et Saint Nicolas la Chapelle ».

Afin de faciliter la coordination de ce dossier dans le territoire, le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 14 novembre 2019, a approuvé l'élargissement de la compétence / financement du contingent départemental pour les services de secours et de lutte contre l'incendie, jusqu'alors limitée aux communes du Val d'Arly, à l'ensemble des communes du territoire Arlysère.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'élargissement de cette compétence.

Voix pour : 8

3. Mise en place des astreintes hivernales pour les agents techniques.

L'objectif est d'être en règle avec la législation. A ce jour aucune délibération n'a été prise, nous devons soumettre au comité technique un projet de délibération permettant la mise en place des astreintes pour les agents. Cela n'est qu'une simple formalité administrative. La délibération définitive sera prise après l'avis du comité technique.

Voix pour : 8

2. Attribution des subventions aux associations 2019

Sachant qu'il est prévu au BP 2019 la somme de 1950€ au compte 6574, le maire rappelle les subventions versées en 2018 et propose la répartition suivante pour 2019 :

	Attributions 2018	Propositions 2019
ALJAC	400.00€	400.00€
ANCIENS COMBATTANTS	150.00€	150.00€
CLUB DES AINES RURAUX	600.00€	600.00€
JSP BASSE TARENTOISE	250.00€	250.00€
LES MARMOTTONS	150.00€	150.00€
TOTAL	1 550.00€	1 550.00€

Voix pour : 8

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) exercice 2018 Arlysère

Le Maire informe l'assemblée de la transmission par les services d'Arlysère du lien pour consulter les rapports d'activités annuel sur ; le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de collecte et d'évacuation des ordures ménagères...

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet : www.arlysere.fr rubrique : Rapports d'activités.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Afin de limiter les éditions papiers et au vu du volume des fichiers, nous encourageons vivement les personnes à consulter ces rapports via le site internet.

Ils sont également mis en ligne sur le site de la commune.

Voix pour : 8

5. Approbation du règlement de formation.

Le maire rappelle la saisine faite auprès du Comité Technique sur le projet de règlement de formation suite au conseil municipal du 26 septembre dernier. Celui-ci a rendu un avis favorable lors de sa séance du 14 novembre. Il s'agit maintenant de faire approuver ce règlement par l'assemblée afin que le règlement de formation soit applicable.

Voix pour : 8

6. Mise à disposition du terrain communal en Bayer section C 1692 d'une surface de 3342m².

La personne qui exploitait la parcelle communale C 1692 en Bayer pour pâturage ne souhaite pas renouveler cette convention en 2020.

Le terrain étant de nouveau disponible, la commune souhaite pouvoir retrouver un exploitant pour ce site. Le conseil municipal souhaite que ce soit un exploitant agricole qui occupe ce terrain.

Un appel à la location est lancé pour 31 décembre 2019.

Le Maire demande l'autorisation pour signer la nouvelle convention lorsqu'un exploitant sera trouvé après avis du conseil.

Voix pour : 8

7. Marché à procédure adaptée salle polyvalente.

Le maire informe l'assemblée de la fin de la consultation le 18 novembre 2019 à midi.

21 entreprises ont soumissionné.

Le rapport d'appel d'offre est présenté.

Lot 5 : En ce qui concerne les menuiseries un complément d'informations concernant les matériaux est demandé aux entreprises.

Le conseil municipal revient sur les fenêtres et rappelle que les volets doivent être intégrés avec les fenêtres. Que celles-ci doivent être en PVC ou Alu et non en bois.

Les offres reçues sont inférieures aux prévisions.

Le maire demande l'autorisation de signer les pièces du marché pour un montant total de 171 113.90€ TTC

Voix pour : 8

8. Clôture de la régie d'avances.

Une régie d'avances a été créée en 1992, ceci afin d'effectuer le paiement de petites dépenses telles que ;

- L'achat de timbres
- Paiement des affranchissements postaux et recommandés
- Paiement des frais de transport pour envoi de colis...

Cette régie n'est plus utilisée depuis 2010. Conformément au rapport de la trésorerie établi le 19/06/2017, il convient de clôturer cette dernière par délibération.

Voix pour : 8

9. Rappel des règles de vie et nuisances sonores.

Suite à plusieurs plaintes le Maire souhaite rappeler les règles du règlement sanitaire départemental concernant les règles de vie et nuisances sonores :

- **Article 98 du RSD : Cadavres d'animaux**

Il est interdit de déposer les cadavres d'animaux sur la voie publique ou dans les ordures ménagères, ainsi que de les jeter dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et bétoires, ou de les enfouir d'une façon générale à moins de 35 m des habitations, des puits, des sources et dans les périmètres de protection des sources et des ouvrages de captage et d'adduction des eaux d'alimentation prévus dans la réglementation des eaux potables.

- **Article 99 2. Mesures générales de propreté et de salubrité**

Il est interdit d'effectuer des dépôts de quelque nature que ce soit, sauf autorisation spéciale, sur toute partie de la voie publique, d'y pousser ou projeter les ordures ou résidus de toutes natures.

Des conteneurs poubelles sont implantés sur la commune, il est inadmissible de trouver les déchets aux pieds de ces derniers.

Monsieur le maire rappelle que les employés ne sont pas là pour ramasser les ordures ménagères des administrés. Le civisme est l'affaire de chacun de nous.

- **Arrêté préfectoral du 09 janvier 1997 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitations, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteurs thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les personnes désireuses de faire la fête le week-end peuvent prévenir l'entourage afin que cela se passe dans de bonnes conditions pour tout le monde, cela s'appelle « savoir vivre en communauté ».

Dans le cas contraire nous ne pouvons qu'encourager les personnes gênées par ces nuisances sonores à prévenir les services de la gendarmerie pour tapage nocturne.

Pour Information :

DIA néant

Néant

Ventes notifiées SAFER :

- Vente parcelles D 144, 145 et 146 au Cudray
- Vente parcelles D 257, 263, 213, 214, 358, 374, 534, 536, 1513, 442 et 204 - B 1288, 1289.

Pour information :

⇒ **URBANISME**

Permis de Construire accordé :

- PC 19D1005 CHAPEL Jean-Jacques et PASCAL Estelle construction d'une maison individuelle accordé avec prescription le 15/11/2019.

Permis de Construire refusé :

- PC 19 D1003 SCARLETT Matthew. La Fontaine. Surélévation du toit. Changement des fenêtres. Remplacement d'une extension existante. Extension terrasse. Création d'une piscine. Garage 2 places couvert.

Déclarations Préalables accordées :

Néant

Déclarations Préalables refusées :

- M. Behague Nicolas. La Fontaine. Rénovation de clôture. Création d'un pont d'accès. Refus tacite d'opposition.
- Autre(s) :
Un courrier a été envoyé à un administré afin qu'il régularise des travaux effectués sans autorisation.

ONF – FORET

Pour information

Suite à visite de Mme Avrillier et M. Michault le 7 novembre 2019 aux Saudiers concernant l'état des lieux en contradiction avec l'entreprise « La Coforet » et les propriétaires privés il a été décidé :

- La remise en état de la piste au lieu-dit « Les Saudiers » et la piste de « Combafont ».
- La remise en état des parties privée.
- Remise en état aussi vers la parcelle 6.

Ces travaux seront réalisés au mois de mai 2020.

Monsieur le maire demande que l'on

Piste 27 :

- Le broyage du bois énergie a été effectué mercredi 27 et jeudi 28 novembre 2019. Toutefois il reste des arbres à évacuer.

Les services ONF nous informent que l'intérim de M. Tramier Georges sera assuré par M. Eric Pulvin concernant les travaux et Jean-Baptiste Malaverno concernant les coupes de bois. Ces 2 personnes sont sous la responsabilité de M. Arnaud Duperrier responsable de l'Unité Territoriale d'Albertville.

Le poste de M. Tramier George pourrait être pourvu au printemps 2020 pour une attribution à l'été 2020. A ce jour la décision de pourvoir ce poste n'est pas d'actualité.

Rappel de quelques dates :

1^{er} décembre à 12h00 : Repas des aînés

20 décembre 2019 à 12h00 : Repas des Aînés du club du nant Bayet

29 décembre 2019 à 15h30 : Vœux du maire

Date de la prochaine réunion du conseil : le 9 janvier 2020 à 18 :30

Tour de table du Conseil Municipal

M. Patrick Michault.

➤ Poteau téléphonique cassé à Beauséjour

Faire un courrier au locataire du terrain à Beauséjour (*stockage de bois*) pour le poteau téléphonique qui a été cassé lors de manutention de bois. Prévenir aussi le responsable de France Télécom afin de faire changer le poteau et retirer les câbles correctement. En bout de ligne se trouve une maison où réside une personne âgée. Travaux à faire en urgence.

➤ Chien errant

Faire un courrier aux habitants « des Cellières » afin de leur rappeler que les chiens ne doivent pas divaguer

De plus la Société de chasse de St Paul Sur Isère a fait savoir à la mairie que ces chiens couraient après le gibier.

Faire copie du courrier à l'ACCA du courrier envoyé.

➤ Prise d'eau sur borne incendie

Monsieur le maire a surpris une personne qui prenait, sans autorisation, de l'eau sur une borne à incendie en Bayer pour donner à boire à ses chevaux.

Après s'être présenté auprès de cette dernière, le maire lui a rappelé la règle concernant l'interdiction d'utiliser les bornes à incendie. Il lui a précisé qu'il y avait des bassins sur le village de Saint Paul et qui plus est un bassin était sur la commune de Rognaix à 100m du point du méfait. Il lui a signalé qu'en cas de récidive il le ferait amender.

Monsieur le maire demande aux habitants de Saint Paul Sur Isère de prévenir la mairie au 04.79.38.20.83 si des personnes se branchaient sur les bornes à incendie.

➤ Carcasse de gibier.

Des carcasses ont été jetées sur le chemin dans les Vernays. Monsieur le maire s'est rapproché de Mme La Présidente de l'ACCA afin de faire enlever ces déchets. En retour Mme La Présidente a fait le nécessaire et a enlevé les carcasses. Monsieur le maire souhaite que cela soit la dernière fois que ce genre d'incivilité se produise.

➤ Défibrillateurs

De nouveaux défibrillateurs ont été installés en lieu et place des autres devenus obsolètes.

M. Clovis Avrit dit qu'une formation à l'utilisation de ces appareils pour les personnes de la commune qui le souhaite serait la bienvenue.

Monsieur le maire et le conseil municipal prennent bonne note de cette demande.

➤ Adressage

Monsieur le maire a présenté le BAT (*bon à tirer*) concernant la commande des plaques et des numéros concernant l'adressage.



Le Conseil Municipal valide la commande.

Mme Nelly Michault.

➤ Maison médicale pluridisciplinaires

La conseillère félicite toutes les personnes qui ont porté le projet et se réjouie de l'avancée des travaux.

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Sans Objet

Fin de la séance à : 21h00

Compte-rendu validé par le Maire, M. Patrick MICHAULT

